

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE**

*DÉLIBÉRATION N°2019.12.09/727*

**Modification du plan de financement du projet  
« Modernisation du service de gestion des déchets de  
CAP Excellence »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

**9<sup>ème</sup> séance de l'année 2019**

**Mercredi 11 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 11 décembre, à 09 heures 30, le Conseil communautaire, s'est assemblé au siège de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LÉGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence du 2<sup>ème</sup> Vice-Président, *Monsieur Georges DAUBIN*, le Président, *Monsieur Éric JALTON*, et le 1<sup>er</sup> Vice-Président, *Monsieur Jacques BANGOU*, étant empêchés, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 5 décembre 2019

**Présents : 27**

**Vice-présidents**

M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SÉVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABÈS	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BRÉDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CÉLIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS-BAZILE	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente

**Conseillers communautaires - Membres du Bureau**

M. Fabert	MICHÉLY
Mme Josiane	GATIBELZA
Mme Marie-Camille	MOUNIEN
Mme Alberta	ALBÉRI
M. Justin	DESSOUT
M. Michel	RINÇON
Mme Francesca	FAITHFUL

**Autres conseillers communautaires**

Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS
Mme Lise Claude	AZÈDE
M. Georges	BERGINA
M. Audry	CORNANO
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE
Mme Juliana	FENGAROL
Mme Solange	LEBLANC
M. Jocelyn	LÉRÉMON
M Alix	NABAJOTH
Mme Nadiah	SURVILLE-PÉRAFIDE
M. Denis	BERNADOTTE

**Excusés représentés : 4**

**Vice-présidente :**

Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (13<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Représentée par Mme Nadiah Mme SURVILLE-PÉRAFIDE

**Conseillère communautaire - Membre du Bureau**

Mme Corinne PÉTRO  
Représentée par Mme Claudine CHALUS-BAZILE

**Autres conseillers communautaires :**

M. Chazy CIRANY  
Représenté par M. Fred EUSTACHE  
M. José GUIOLET  
Représenté par Mme Josiane GATIBELZA

**Excusés non représentés : 9**

**Le Président :**

M. Eric JALTON

**Vice-présidents :**

M. Jacques BANGOU (1<sup>er</sup> Vice-Président)  
M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)  
Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)

**Conseillère communautaire - Membre du Bureau :**

Mme Lyliane PIQUION

**Autres conseillers communautaires :**

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Jean-Luc CÉLIGNY -  
M. Jean-Charles SAGET

**Absents : 10**

**Vice-président :**

M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)

**Conseiller communautaire - Membre du Bureau :**

M. Max CÉLIGNY

**Autres conseillers communautaires :**

M. Harry DURIMEL - Mme Célia HATCHI-MIMIETTE  
M. Maurice LORQUIN - M. Daniel MARSIN  
M. Patrick SELLIN - Mme Ketty WALPO  
Mme Nadège THÉOPHILE - M. William SURDIN

Conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conditions de quorum étant réunies, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée.

*Madame Murielle JABÈS* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2012.09.07/310 du Conseil communautaire du 7 septembre 2012 portant sur le financement du projet de réhabilitation de l'ancien cinéma « Renaissance » ;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil au Président;
- VU la délibération n°2019.04.03/656 du Conseil communautaire du 15 avril 2019 portant approbation du projet « Modernisation du service de gestion des déchets de CAP Excellence ;
- VU l'Axe 11 du Programme opérationnel FEDER-FSE Région Guadeloupe 2014-2020,
- VU l'appel à projets OT 11 « Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité » lancé par la Région Guadeloupe
- VU les crédits inscrits au budget ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** l'intérêt de prendre en compte de manière forfaitaire les dépenses indirectes dans l'opération « Modernisation du service de gestion des déchets » présentée par CAP Excellence,

*Dans le cadre de l'axe 11 du programme Opérationnel FEDER FSE 2014-2020, la Région Guadeloupe a souhaité ouvrir l'Objectif Thématique 11 (OT 11) : « Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques », qui se décline à travers un unique objectif spécifique « Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité ».*

**La Région Guadeloupe a lancé le 14 Décembre 2018 un Appel à Projets ayant pour but « d'accompagner les projets visant à développer des pratiques innovantes et expérimentales dans les administrations et les services publics ».**

**Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération a déposé un dossier intitulé « Modernisation du service de gestion des déchets » d'un montant de 320.000 € TTC, qui a reçu un avis favorable lors de l'analyse technique du projet.**

**Les services régionaux en charge de l'instruction du dossier ont suggéré d'utiliser la forfaitisation, qui permet de prendre en compte dans les dossiers FEDER-FSE les dépenses indirectes à hauteur de 15 % des dépenses directes de personnel (internes et externes).**

**Il est donc proposé de modifier l'enveloppe prévisionnelle et le plan de financement du projet comme suit :**

<b>Postes de dépenses</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Prestations externes de personnel</b>	<b>6.900,00 €</b>
<b>Prestations externes hors dépenses de personnel</b>	<b>313.100,00 €</b>
<b>Dépenses indirectes (forfait 15%)</b>	<b>38.953,20 €</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>358.953,20 €</b>
<b>Part FSE (85 %)</b>	<b>305 110,22 €</b>
<b>Part CAP Excellence (15 %)</b>	<b>53 842,98 €</b>

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :**

**ARTICLE 1-** D'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération « Modernisation du service des déchets des CAP Excellence » présentée dans le cadre de l'appel à projets « *Accroître les capacités des administrations et des services publics à développer des pratiques administratives innovantes et expérimentales qui concourent à leur modernisation et leur efficacité* » lancé par la Région Guadeloupe :

<b>Partenaires</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant € HT</b>
<b>Europe (FSE)</b>	<b>85 %</b>	<b>305 110,22 €</b>
<b>CAP Excellence</b>	<b>15 %</b>	<b>53 842,98 €</b>
<b>Montant total du projet</b>		<b>358.953,20 €</b>

**ARTICLE 2-** Que les dépenses seront imputées au budget annexe Environnement/Déchets.

**ARTICLE 3-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 4-** Le Président et le Directeur Général de CAP Excellence ainsi que Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Aymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le Comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 17 DEC. 2019

P<sup>o</sup> le Président empêché

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président



Georges DAUBIN

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Aymes, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le
- Délibération transmise à Monsieur le Comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le

19 DEC. 2019

19 DEC. 2019

19 DEC. 2019

19 DEC. 2019

19 DEC. 2019